



Projet éolien de Jumel (80)

Comité de projet

23/04/2025

NOUVERGIES



LE COMITÉ DE PROJET

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Les **acteurs suivants** doivent être invités :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune dans des communes limitrophes
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressées

Le **comité de projet** doit se réunir **avant le dépôt** de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants :

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordements

SOMMAIRE

1. **Présentation de Nouvergies**
2. **Historique et localisation du projet**
3. **Principales caractéristiques du projet**
4. **Bilan de la concertation menée**

IDENTITÉ

- Nouvergies est **une société familiale française**, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en 1998 par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama.
- Notre équipe intervient **à chaque étape des projets**. De la prospection à l'exploitation et à la maintenance nous apportons un haut niveau d'expertise sur l'ensemble du territoire national.
- Depuis plus de 20 ans NOUVERGIES entretient **une relation de confiance avec les élus et les collectivités locales** afin de construire des projets adaptés aux ressources du territoire.
- Nos **agences de proximité** se situent à Paris, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier, Champagnole.
- **L'implication forte des élus** est essentielle dans notre philosophie de développement ainsi qu'une **information complète des habitants** des communes concernées.



IDENTITÉ

Cultivateur d'électrons verts, NOUVERGIES se positionne aujourd'hui sur 3 grands types de production d'énergie renouvelable



Eolien



Hydroélectricité

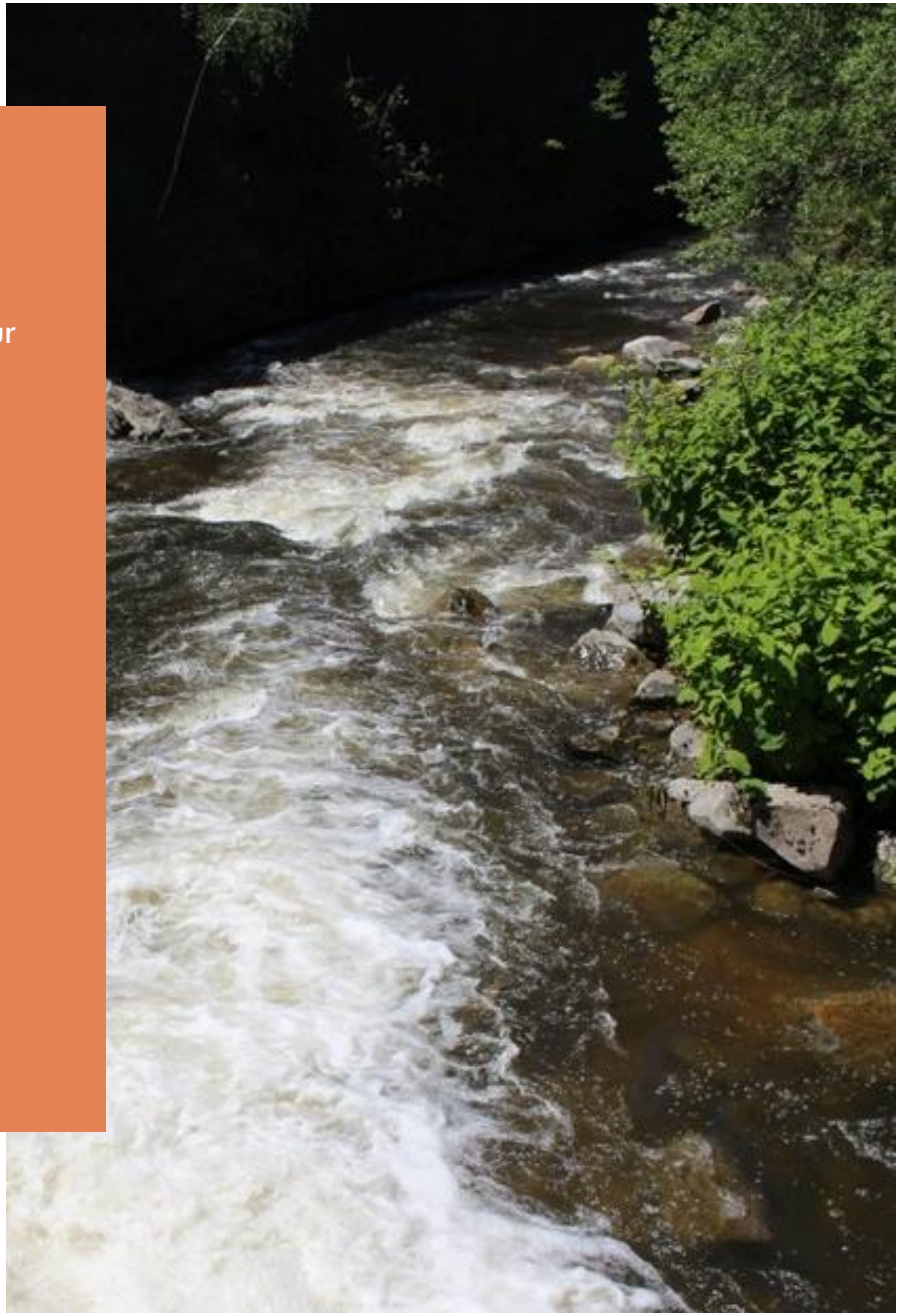


Solaire

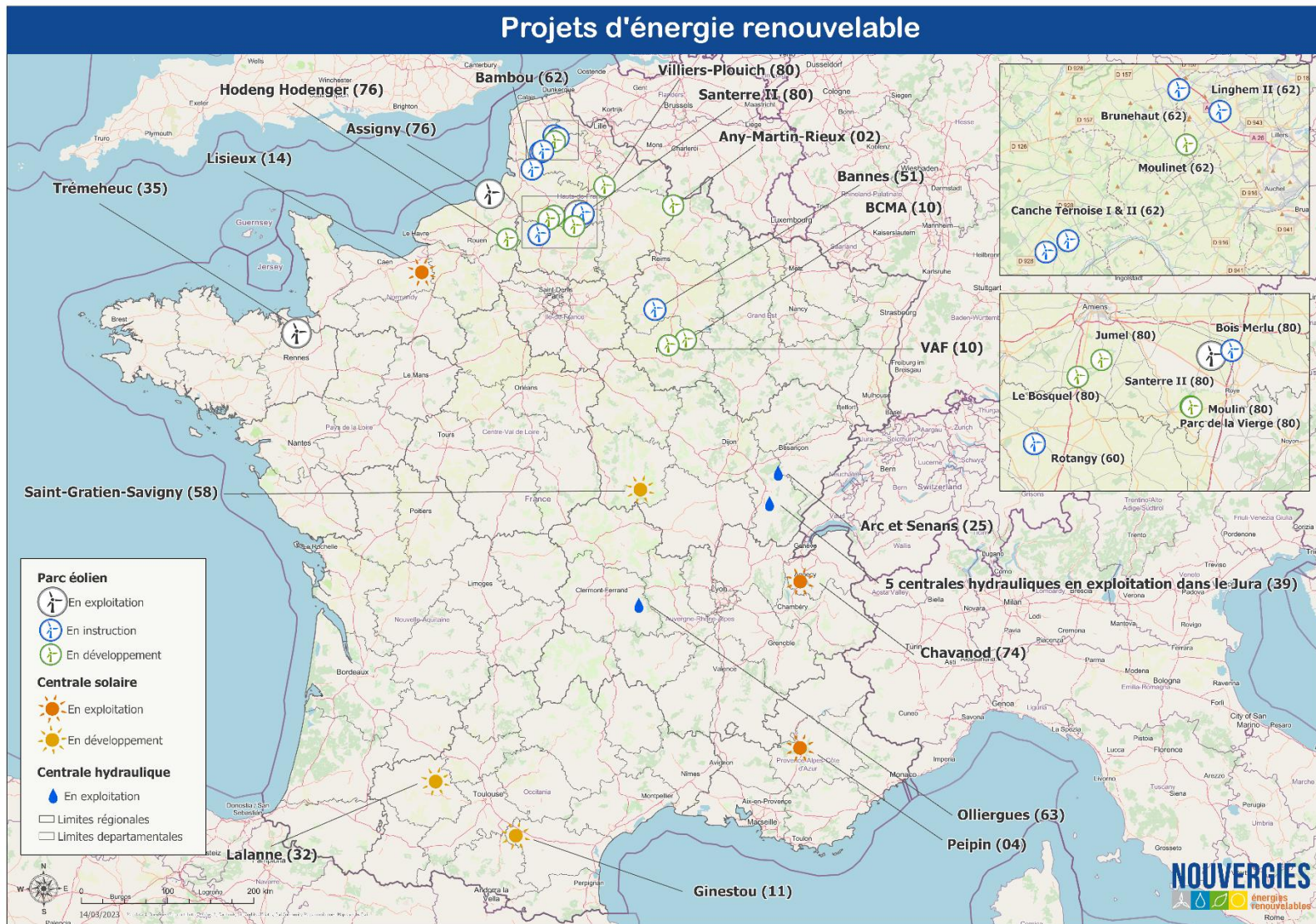


ENJEUX

- **Produire de l'électricité bas carbone** pour lutter contre le réchauffement climatique.
- Convaincre et accompagner le **développement de projets dans les territoires** en s'inscrivant dans la durée.
- **Participer à l'économie des territoires** : retombées fiscales, mobilisation d'entreprises locales dans nos chantiers, achat des équipements fabriqués en France.
- Nous avons à cœur de proposer des projets de territoire **discutés avec les habitants et les élus** et adaptés aux besoins des habitants.



NOS PROJETS



SOMMAIRE

1. **Présentation de Nouvergies**
2. **Historique et localisation du projet**
3. **Principales caractéristiques du projet**
4. **Bilan de la concertation menée**

CONTEXTE ET OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Principales mesures transversales de promotion des ENR électriques

Fixer les objectifs suivants pour les filières d'énergies renouvelables électriques afin de porter la capacité installée de 48,6 GW fin 2017 à 73,5 GW en 2023 et entre 101 à 113 GW en 2028 :

	2023	2028
Hydroélectricité	25,7	26,4-26,7
Éolien terrestre	24,1	33,2-34,7
Éolien en mer	2,4	5,2-6,2
Photovoltaïque	20,1	35,1-44,0
Biomasse solide	0,8	0,8
Biogaz-Méthanisation	0,27	0,34-0,41
Géothermie	0,024	0,024
Total	73,5	101 à 113

Tableau 5 : Objectifs PPE en matière de production d'électricité renouvelable par filière (en GW)

Objectifs PPE en matière de production d'électricité renouvelable par filière (en GW)

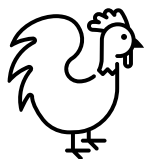
Objectif chiffré régional	Année de référence 2012	Historique		Objectifs	
		2018	2021	3ème budget carbon 2026	4ème budget carbone 2031
Production d'Enr en TWh	18,3	24,1	29	43,9	57,3
Part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie	8%	11%	14%	23%	33%

Source : Observatoire Climat HDF-CERDD, juillet 2024- Modélisation Enerdata, Energie demain 2024

Historique et objectifs de production et consommation des EnR dans les Hauts-de-France tels que définis dans le SRADDET révisé

- Le projet éolien de Jumel s'inscrit dans un contexte de développement des EnR souhaité au niveau national et régional dans la lutte contre le réchauffement climatique

OBJECTIFS DU PROJET



Participer à **l'indépendance énergétique** française



Produire **~24 500 MWh d'électricité locale et décarbonée**
par an (~11 000 habitants)



Développer un projet de territoire **en collaboration avec les acteurs locaux**

Pour plus d'information : <https://nouvergies.com/eolien-instruction/parc-de-jumel>

HISTORIQUE DU PROJET ÉOLIEN DE JUMEL

2013

Lancement du projet et première sécurisation foncière

2019

Deuxième sécurisation foncière

2020

Installation du mât de mesure

2021

Ateliers de co-construction et permanences publiques

2022

Finalisation des états initiaux des études écologiques, acoustiques et paysagères

2023

Dépôt d'une implantation de 5 machines, refusée par l'armée

2024

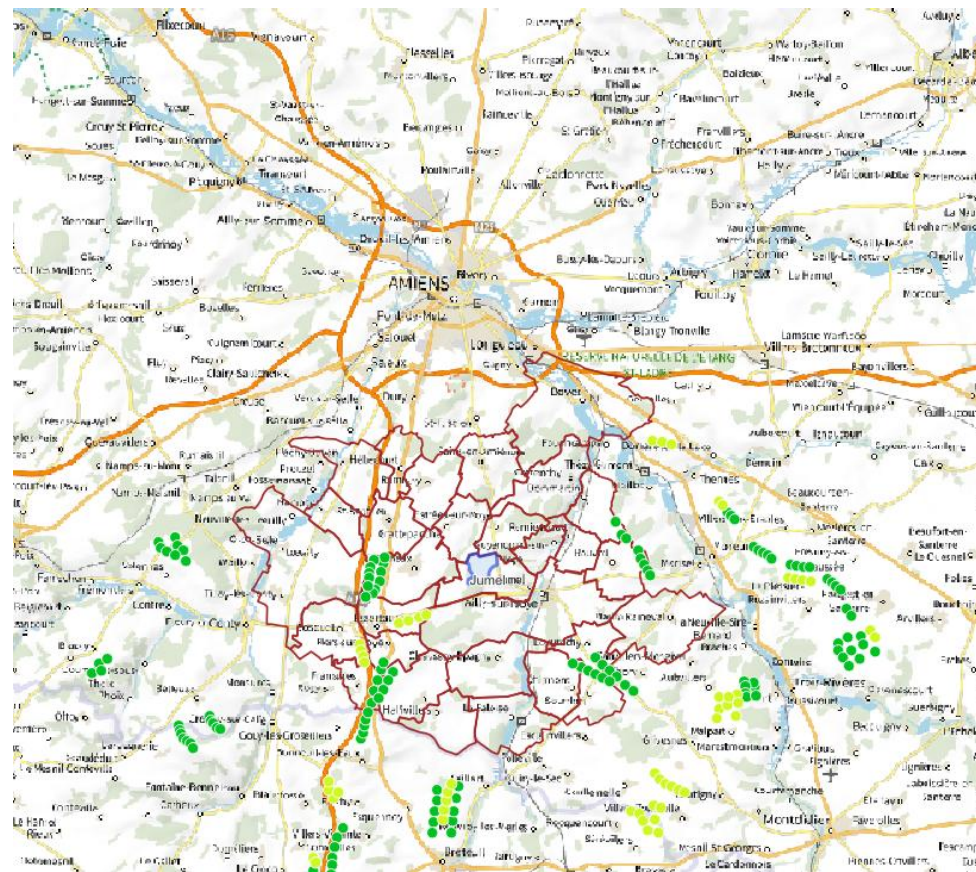
Retravail de l'implantation et reprise des études

2025

Dépôt d'une nouvelle implantation de 3 machines

PRÉSENTATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION

- Zone constituée de **grandes cultures**
- Zone située **en périphérie** de la commune de Jumel
- Bon **éloignement** avec les zones d'intérêt **écologique**
- Zone dégagée avec un **bon potentiel de production**
- Compatibilité avec les **documents d'urbanisme en vigueur**



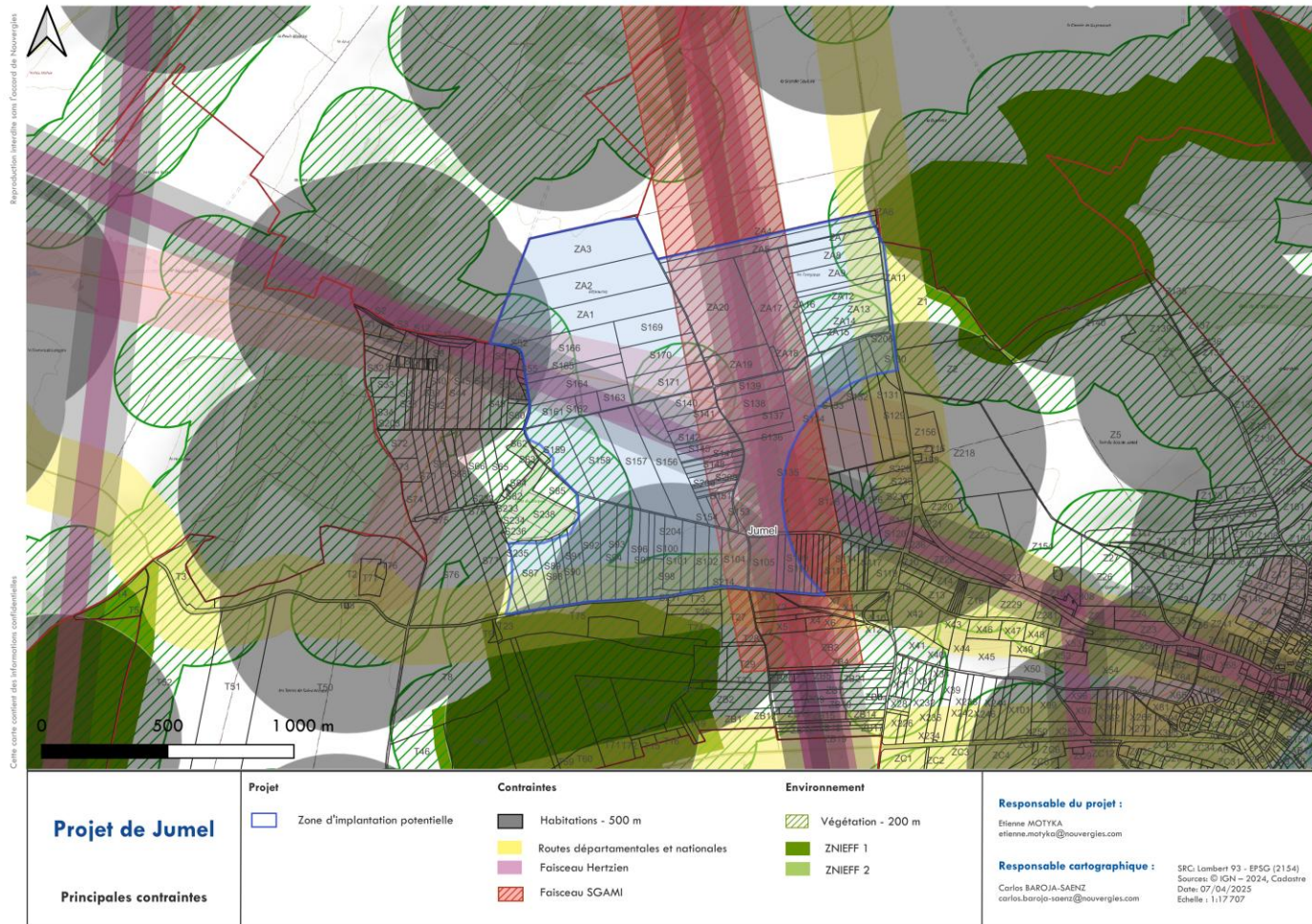
Zone d'implantation potentielle et contexte éolien

- Zone d'implantation potentielle située sur la commune de Jumel dans la Somme, au sein de la Communauté de Communes Avre Luce Noye

SOMMAIRE

1. **Présentation de Nouvergies**
2. **Historique et localisation du projet**
3. **Principales caractéristiques du projet**
4. **Bilan de la concertation menée**

PRÉSENTATION DES CONTRAINTES ZIP



Cartographie des principales contraintes affectant la zone d'implantation potentielle

- La zone d'implantation potentielle est concernée par de nombreuses contraintes, notamment des faisceaux hertziens, limitant les possibilités d'implantation

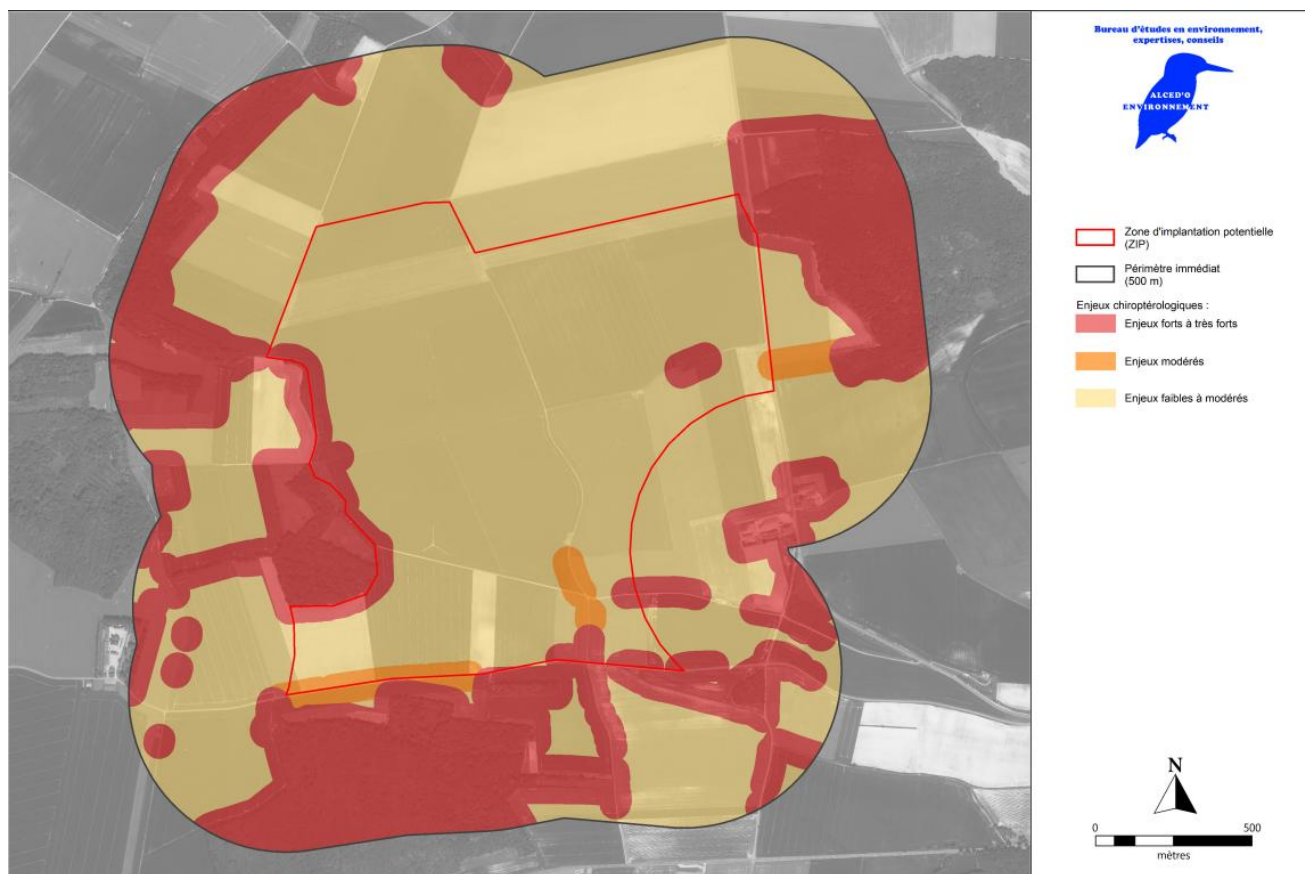
SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES



Cartographie des principaux enjeux avifaunistiques relevés par le bureau d'étude écologique

- Au vu des différentes observations faites sur un cycle biologique complet, la zone en projet et plus largement du secteur d'étude constitue donc une zone d'intérêt somme toute très ponctuelle et relativement limitée pour l'avifaune, que ce soit en halte migratoire, en hivernage et en période de nidification.
- Les enjeux liés à l'avifaune apparaissent donc « très faibles » à « faibles » pour l'ensemble des espèces.

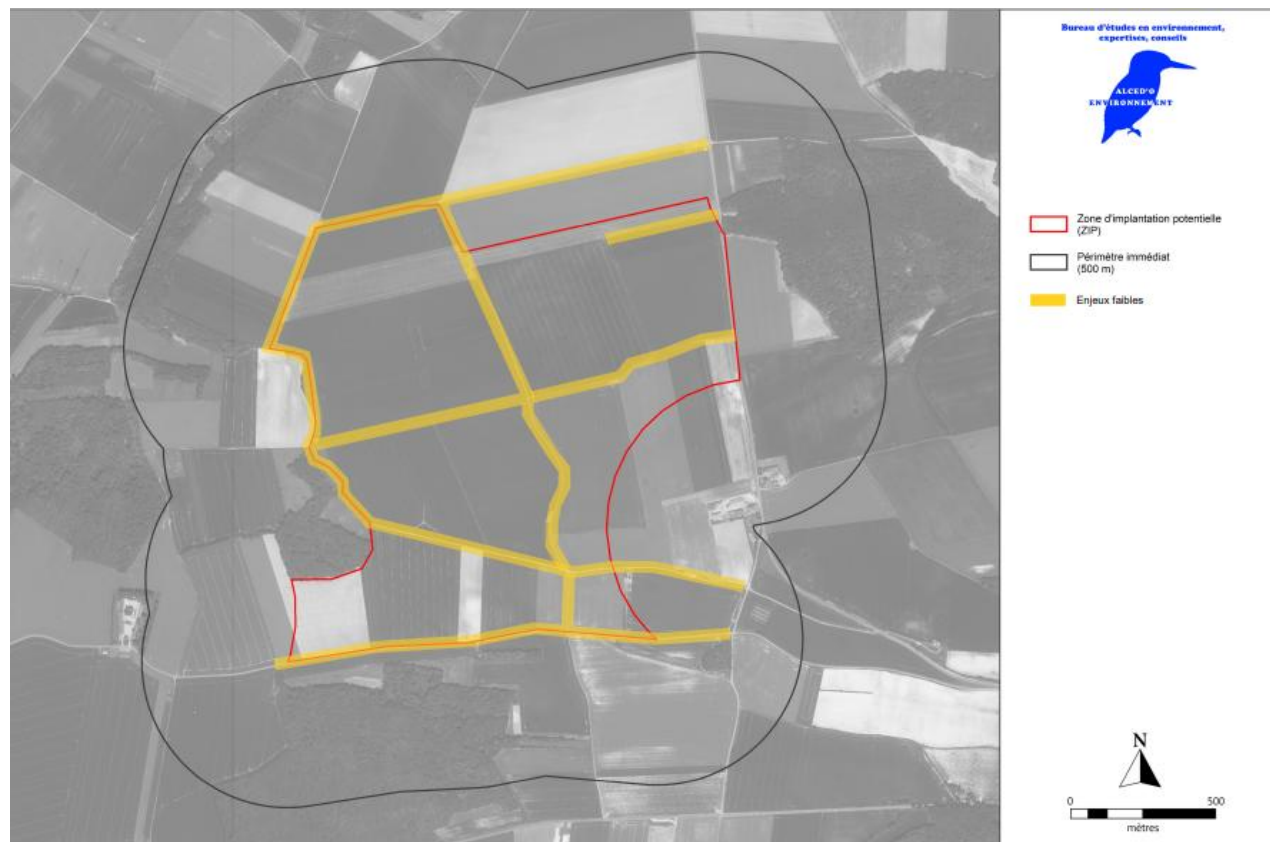
SYNTHÈSE DES ENJEUX CHIROPTÉROLOGIQUES



Cartographie des principaux enjeux chiroptérologiques relevés par le bureau d'étude écologique

- Compte-tenu de l'activité relevée et des espèces rencontrées, des mesures particulières seront donc à prévoir afin de minimiser les impacts potentiels du projet sur les chiroptères (éloignement vis-à-vis du milieu naturel (bois et haies) et/ou bridage notamment

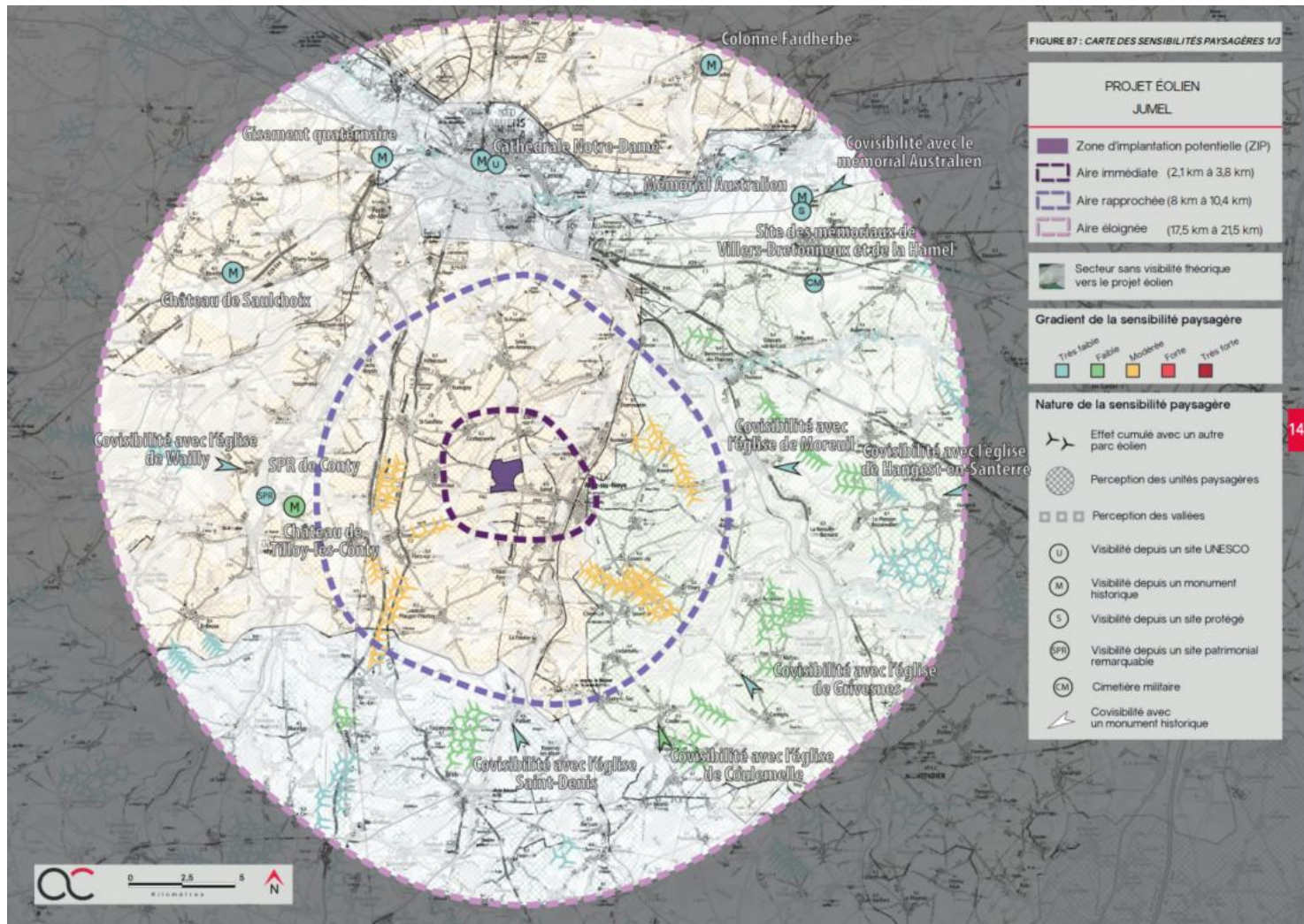
SYNTHÈSE DES ENJEUX FLORISTIQUES



Cartographie des principaux enjeux floristiques relevés par le bureau d'étude écologique

- Les enjeux du site liés à la flore sont faibles.

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS – AIRE ÉLOIGNÉE



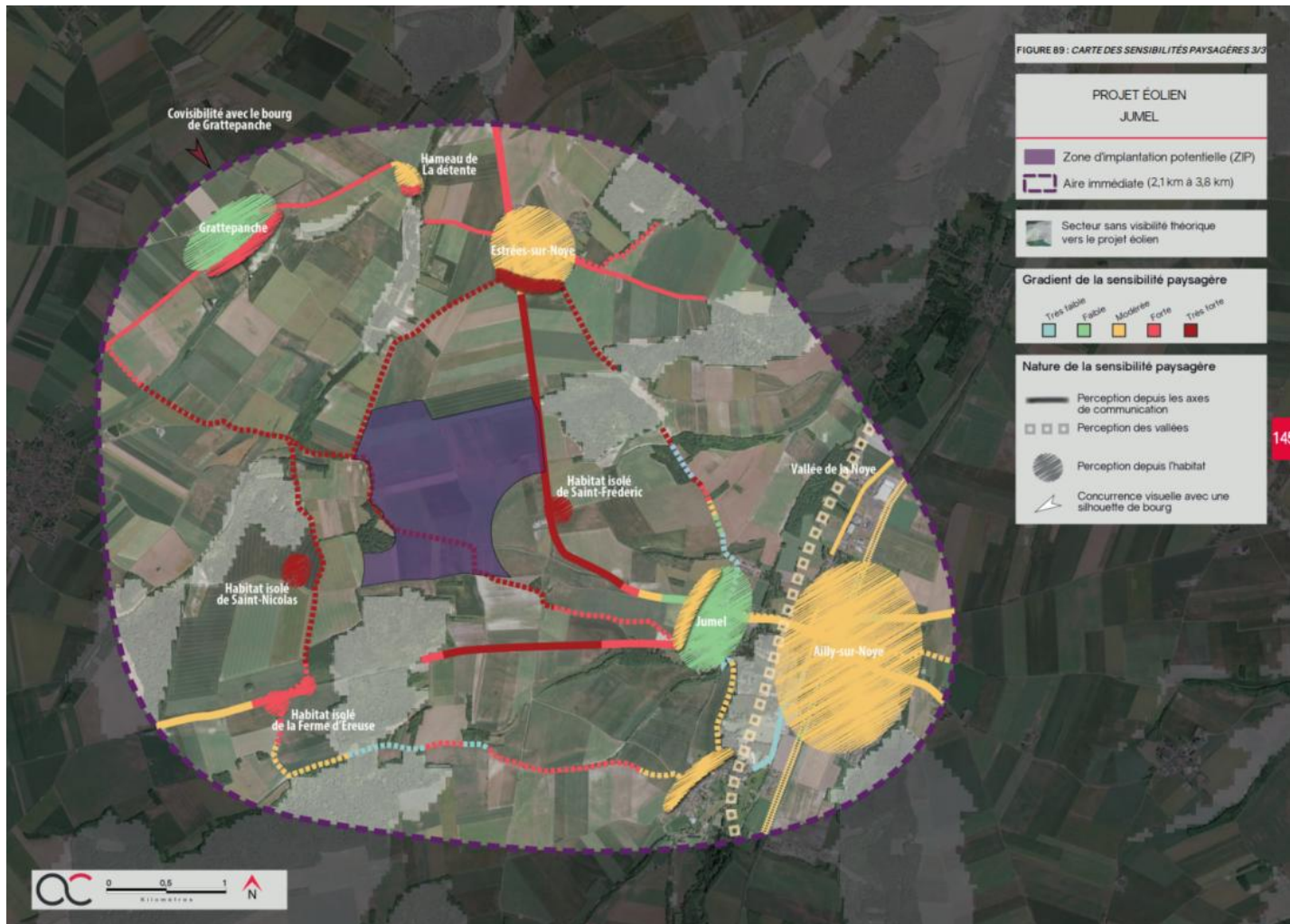
Sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude éloignée

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS – AIRE RAPPROCHÉE



Sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude rapprochée

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS – AIRE IMMÉDIATE

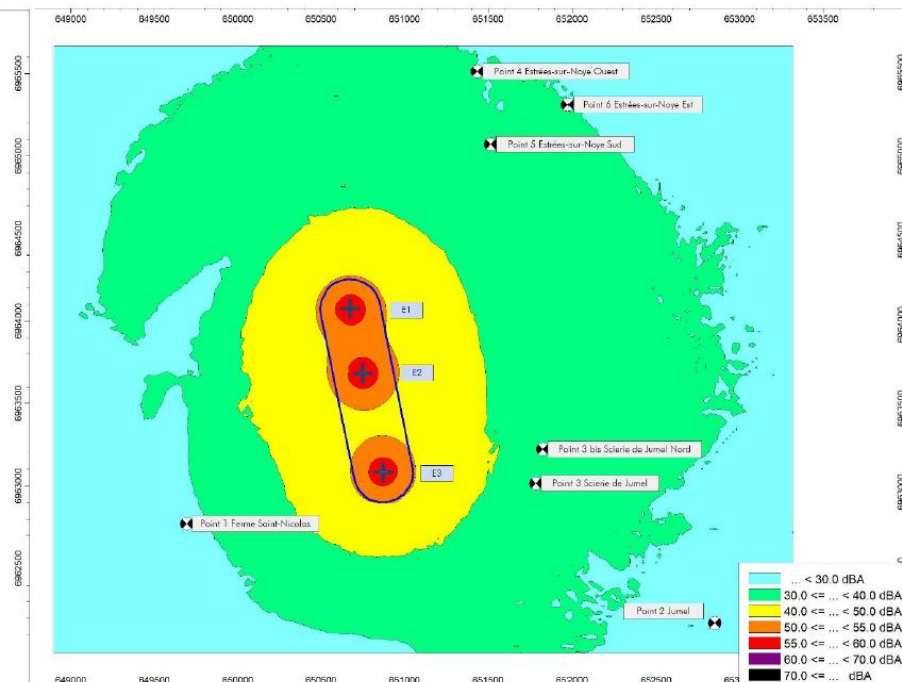


Sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude immédiate

SYNTHÈSE DES ENJEUX ACOUSTIQUES



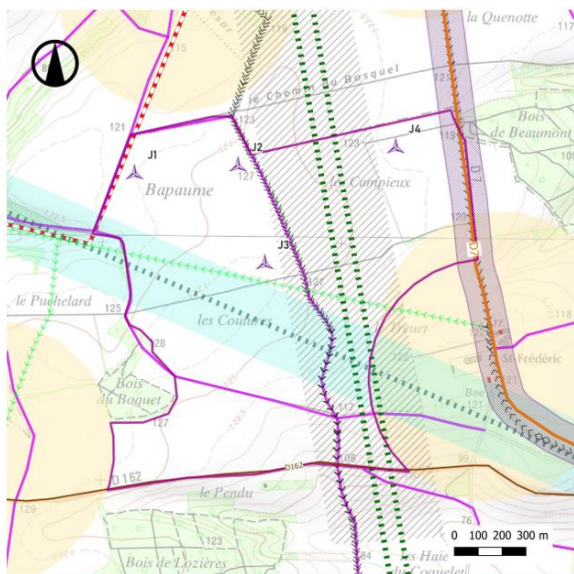
Carte de localisation des éoliennes et des points de calcul



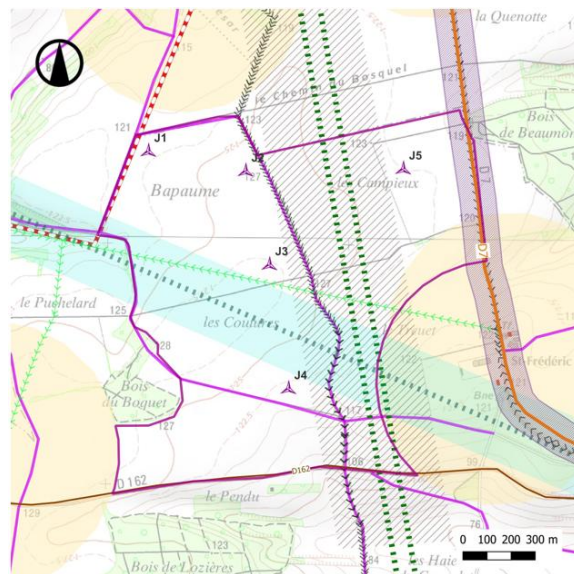
Cartographie sonore prévisionnelle des niveaux de bruit sur le périmètre d'installation (V117)

- Les sensibilités acoustiques de la zone d'implantation sont modérées et concernent principalement les habitats isolés et la frange sud d'Estrées-sur-Noye

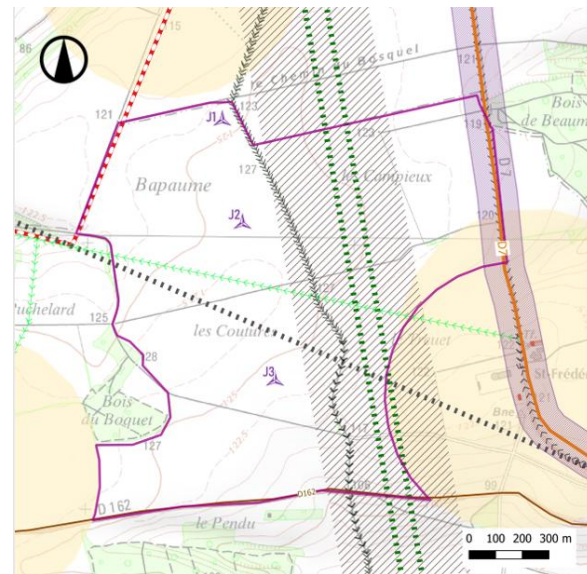
PRÉSENTATION DES VARIANTES



Variante 1 : 4 E138, 180m BDP



Variante 2 : 5 E138, 180m BDP



Variante 3 : 3 V117, 150m BDP

- 3 variantes ont été considérées, l'implantation la moins impactante au niveau paysager et écologique a été sélectionnée

PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION FINALE



Cartographie de l'implantation finale

- Au vu des contraintes techniques, des enjeux acoustiques, écologiques et paysagers, une implantation de 3 machines a été privilégiée

PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION FINALE



3 machines



117m de diamètre
de rotor



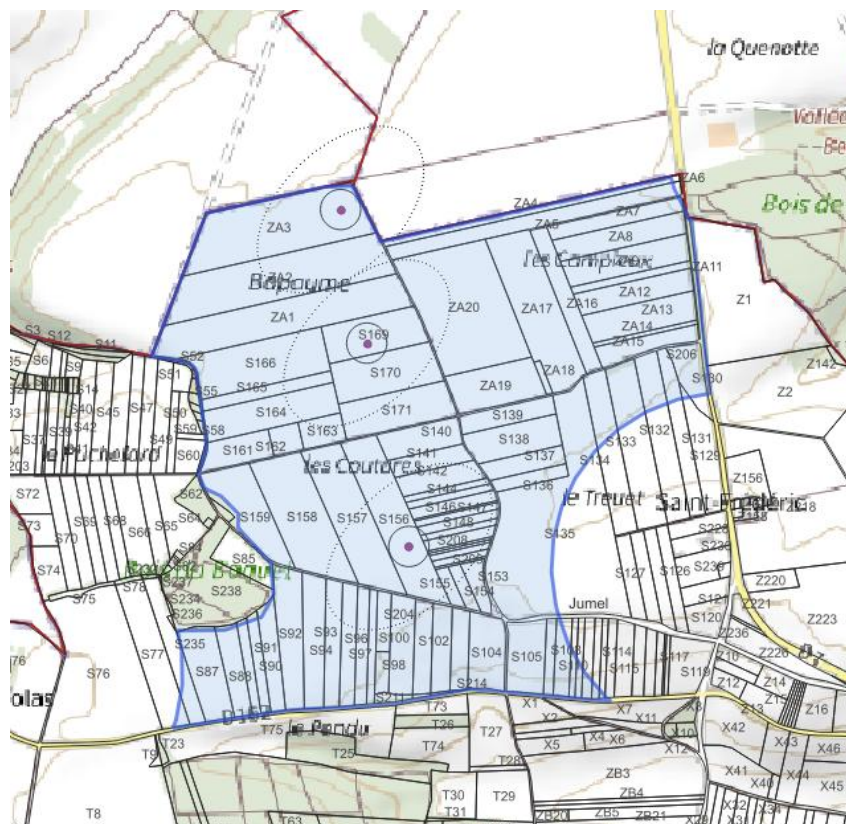
150m de hauteur
bout de pale



24 GWh/an



Équivalent à la
consommation de
11 500 habitants



Dénomination	Commune	Lieu-Dit	Section	Superficie parcelle
J1	Jumel	BAPAUME	ZA3	80 165 m ²
J2	Jumel	BAPAUME	S169	31 320 m ²
J3	Jumel	LES COUTURES	S156	52 980m ²
PdL	Jumel	BAPAUME	S171	34 190 m ²

PRÉSENTATION DES MACHINES CONSIDÉRÉES

Descriptif technique

Nombre d'éoliennes	3
Hauteur au moyeu maximale	91,5 m
Rayon de rotor maximal	58,5 m
Hauteur de la nacelle	96 m
Hauteur totale maximale	150 m
Surface maximale de pistes à renforcer	10 080 m ²
Surface maximale de pistes permanentes créées	1 380 m ²

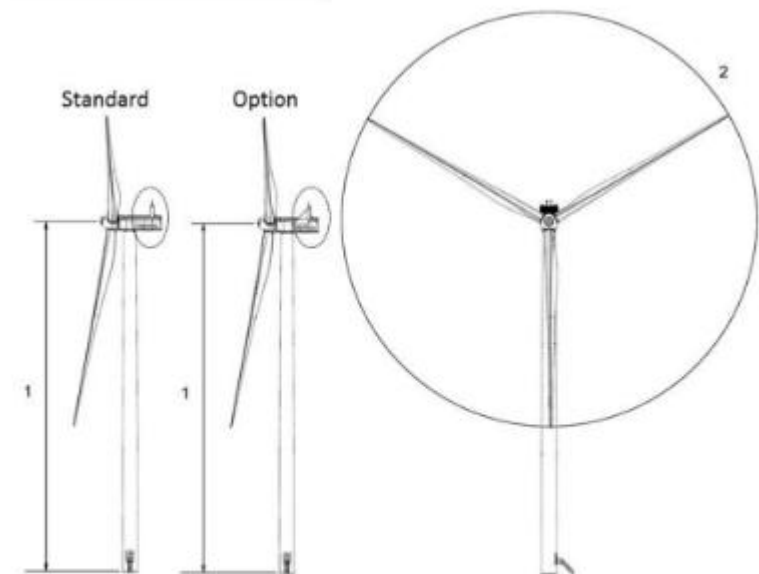


Figure 4-1: Illustration of outer dimensions – structure

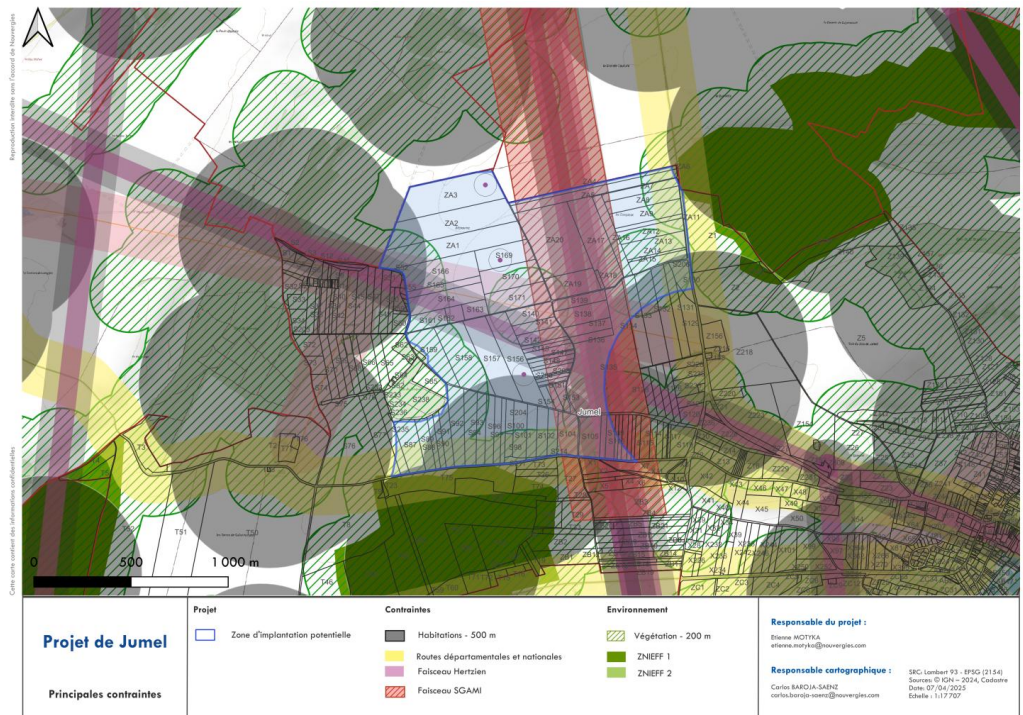
1 Hub height:
91.5 m

2 Diameter:
117 m

Illustration du modèle d'éolienne V117

RESPECT DES CONTRAINTES ET ENJEUX DE LA ZONE

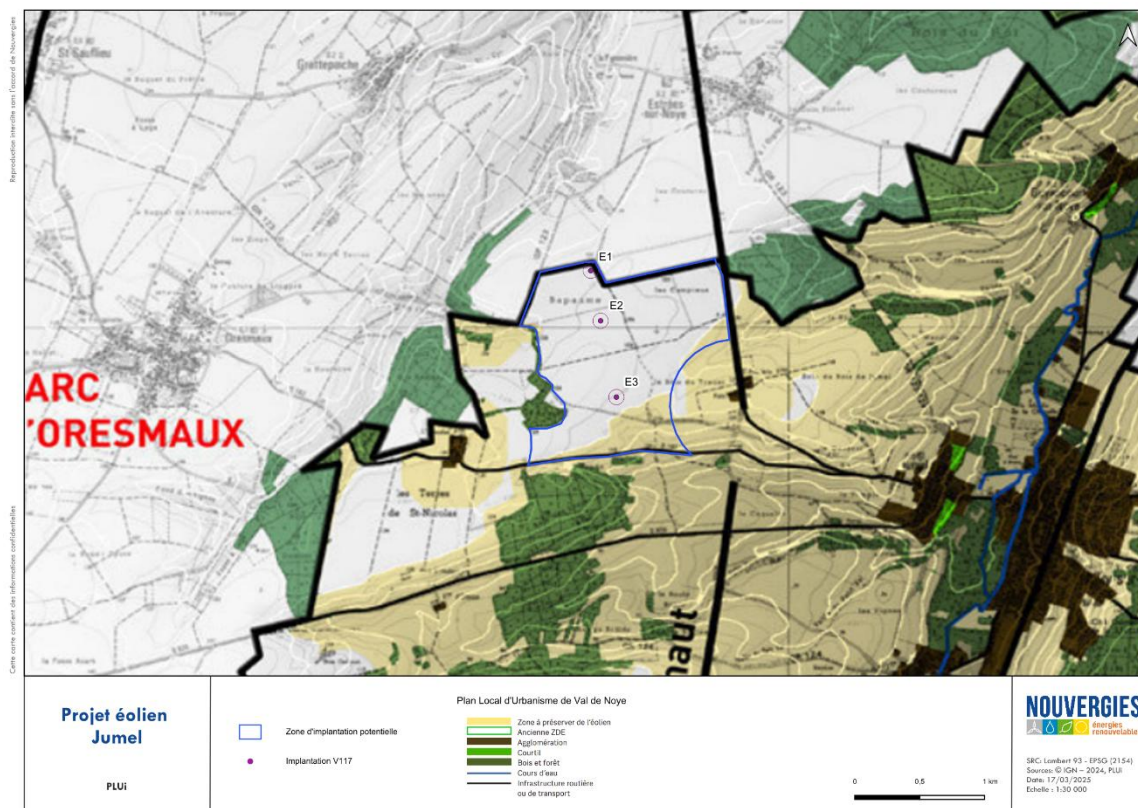
- Implantation composée d'uniquement **3 machines de gabarit modeste**
- Distance aux **habitations de plus de 900m**
- Bon **alignement, interdistances régulières** de l'implantation
- Distance aux **boisements de plus de 200m** bout de pale
- Respect des **contraintes techniques**



Cartographie de l'implantation finale et des contraintes prises en considération

- L'implantation finale respecte l'ensemble des contraintes techniques identifiées

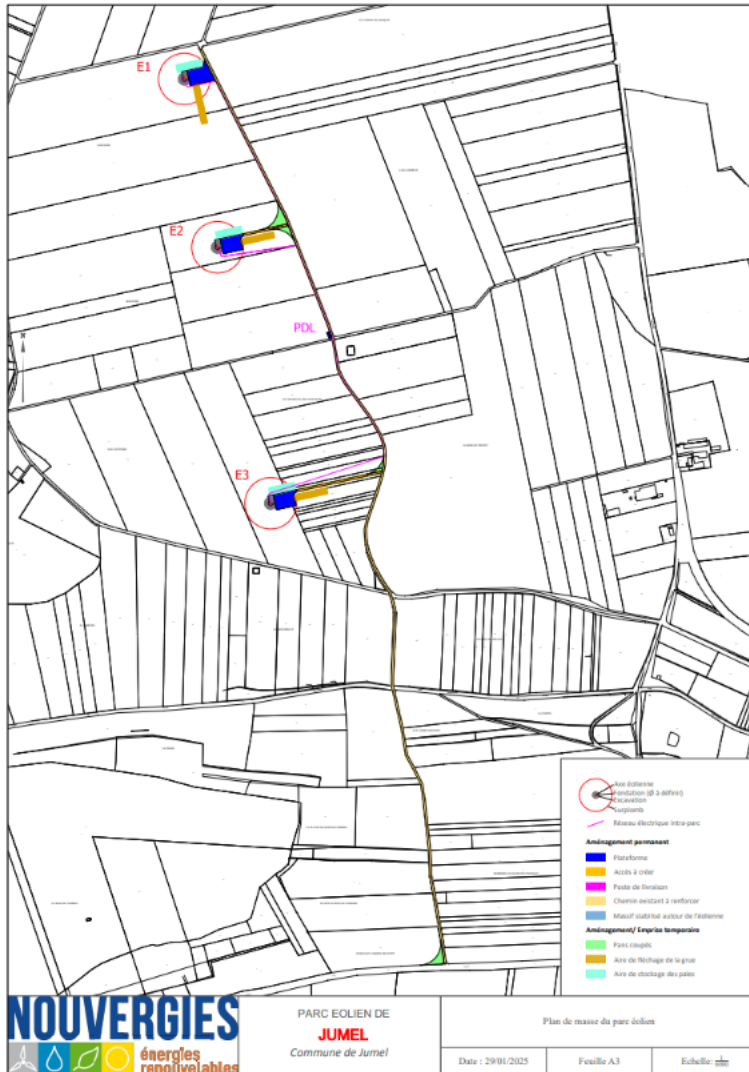
COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME



Synthèse des zones définies dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Val de Noye

- La zone d'implantation est en partie située sur des zones à préserver de l'éolien, telles que précisé dans le PLUi du Val de Noye. L'implantation finale a été déterminée afin d'éviter ces zones et est conforme aux documents d'urbanisme en vigueur

AMÉNAGEMENTS PRÉVISIONNELS



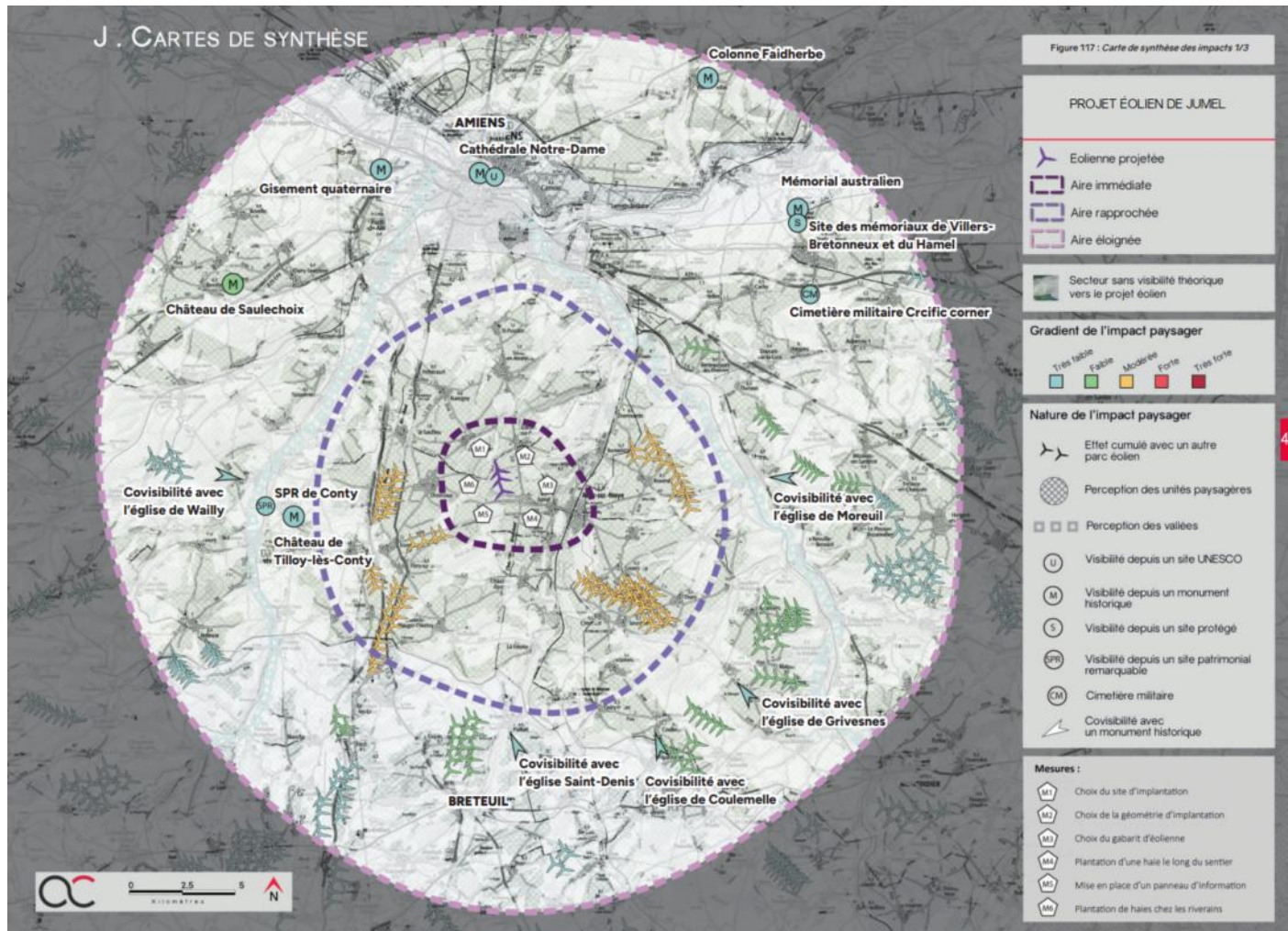
- 1,7 hectares concernés par des aménagements permanents dont 1 hectare de renforcement des chemins
- 5 435m² d'aménagements temporaires prévus

Plan de masse et aménagements prévisionnels

AMÉNAGEMENTS PRÉVISIONNELS – DÉTAIL

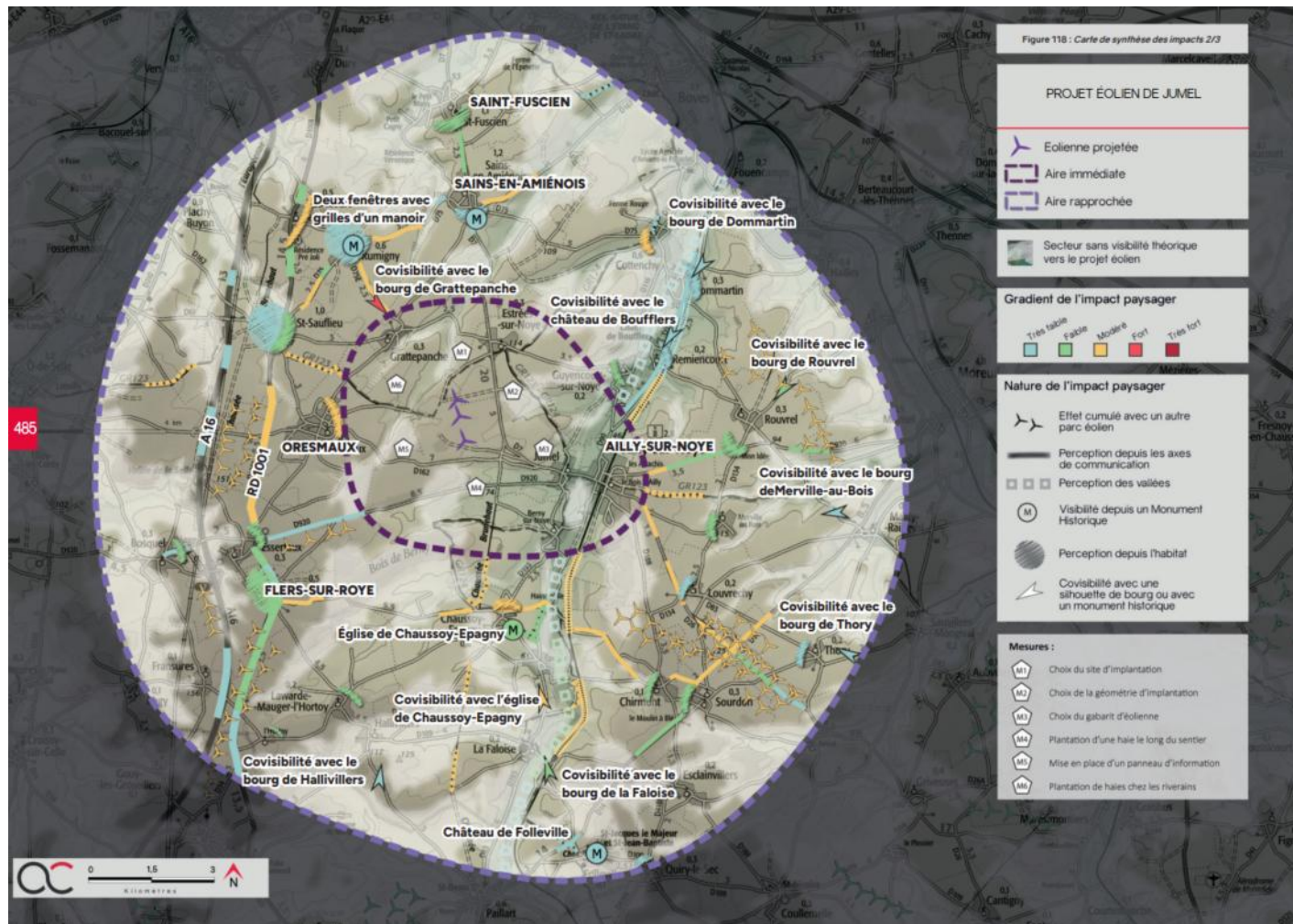
		Permanent					Temporaire	
	Parcelle	Plateforme (m ²)	Pourtour stabilisé (m ²)	Chemin à créer (m ²)	Chemin existant à renforcer (m ²)	Chemin utilisé (ml)	Accès / Pan-coupé	Stockage des pales
E1	ZA3	1955	280					1080
E2	S169	1660	280	475			1280	1080
E3	S156 / S149 / S147 / S150	1660	280	905			275	1080
PDL	S171	96						
Pan-coupé Entrée Sud	ZD10						640	
Chemin rural dit Petite Chaussée					2925	650		
Chemin rural dit de Grattepanche					7155	1590		
TOTAL		5371	840	1380	10080	2240	2195	3240

SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS – AIRE ÉLOIGNÉE



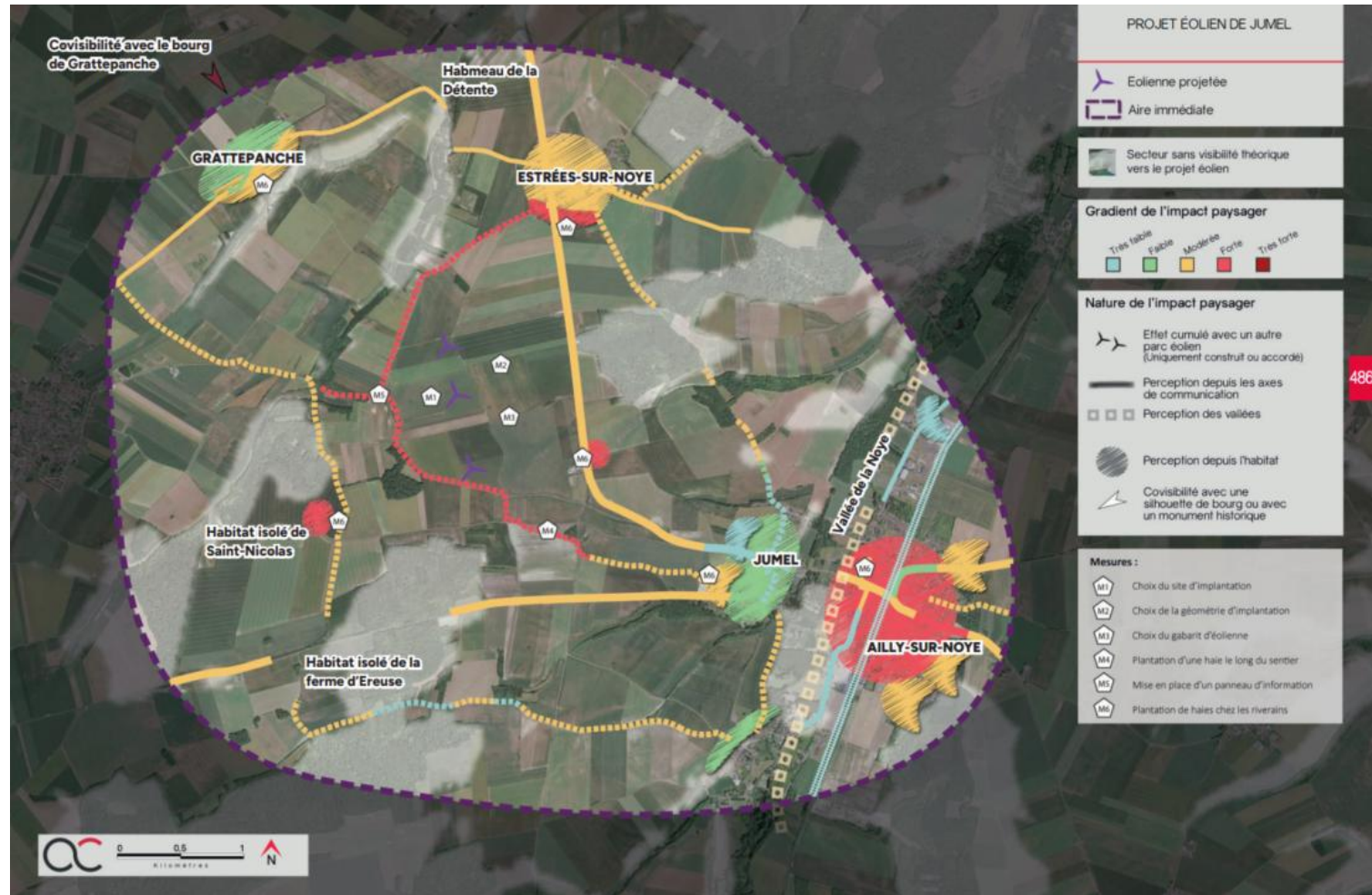
Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée

SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS – AIRE RAPPROCHÉE



Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée

SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS – AIRE IMMÉDIATE

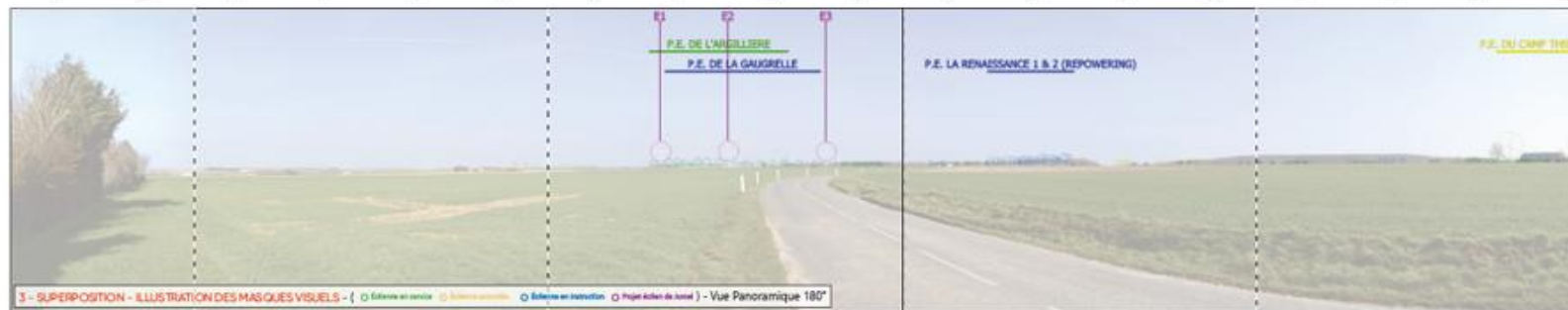


Synthèse des impacts paysagers et patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate

- Les impacts paysagers attendus concernent principalement les habitats isolés, la frange sud d'Estrées sur Noye et le bourg d'Ailly sur Noye
- Des mesures de compensation ont été étudiées et sont proposées afin de compenser ces impacts.

PHOTOMONTAGES

Photomontage n° 27 : Perception depuis la frange est d'Oresmaux



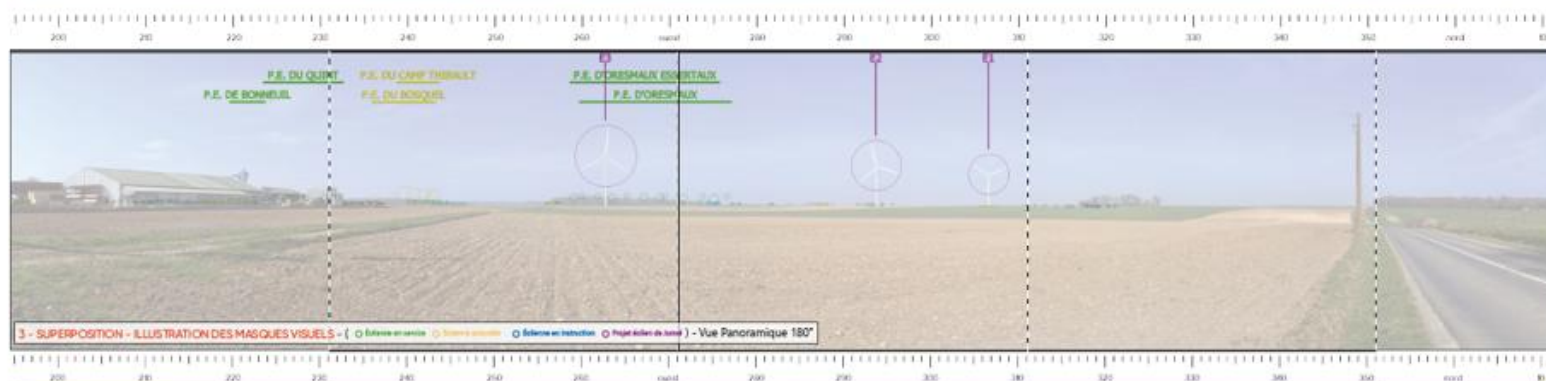
PHOTOMONTAGES

Photomontage n° 34 : Perception depuis la frange sud du village d'Estrées-sur-Noye



PHOTOMONTAGES

Photomontage n° 36 : Perception depuis l'habitat isolé de Saint-Frédéric



SYNTHÈSE DES MESURES ERC – VOLET PAYSAGE

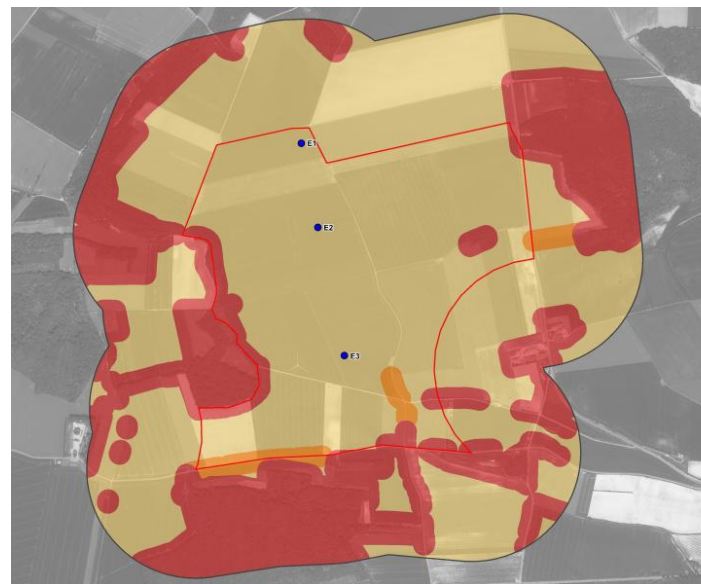
NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)	
	Nature de la mesure	Coût estimatif (en €)
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (M3)	---
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (M3)	---
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (M3) A : Plantation et densification d'une haie (M4) A : Mise en place d'un panneau d'information (M5)	12 900 €
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (M3) A : plantations en limite de propriété (M6)	18 000 €
VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) E et R : choix de la géométrie du modèle d'éolienne (M3)	---
Total		30 900 €

- Inscrit au sein d'un paysage où les parcs éoliens sont déjà présents, **le projet de Jumel ne perturbe pas l'appréciation des points de vue panoramiques depuis les vallées structurantes** de l'aire d'étude éloignée et rapprochée.
- L'incidence du projet est plus importante depuis l'aire d'étude immédiate concernant la vallée principale de la Noye et les vallées secondaires d'Estrées et de Notre-Dame, toutefois, **l'implantation du projet permet une introduction lisible dans le paysage** ;
- Les impacts concernant les **monuments historiques** vont de **nuls à faible** au sein des aires d'étude éloignée et rapprochée.
- Une modification sensible du paysage quotidien qui reste **limitée à l'aire d'étude immédiate** et sera globalement **atténuée par la lisibilité et l'inscription paysagère** du projet.

SYNTHÈSE DES IMPACTS ÉCOLOGIQUES



Implantation finale et enjeux avifaunistiques identifiés



Implantation finale et enjeux chiroptérologiques identifiés

- Les impacts écologiques résiduels attendus sont non significatifs, l'implantation proposée présentant une garde au sol suffisante et une distance aux boisements adaptée aux enjeux de la zone
- Aucune mesure de compensation n'est à prévoir

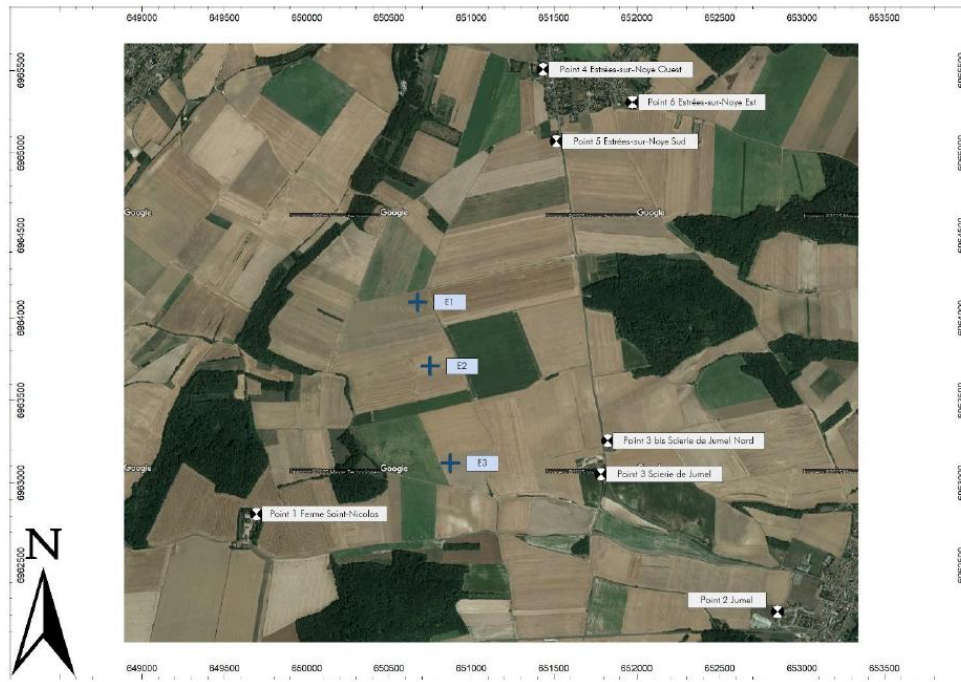
SYNTHÈSE DES MESURES ERC – VOLET ÉCOLOGIE

- La zone d'implantation revêt des enjeux **écologiques modérés**
- Au vu de l'implantation et après adoption des mesures ERC, les impacts résiduels sont jugés **non significatifs pour l'avifaune, les chiroptères, les autres cortèges faunistiques, la flore et les habitats**

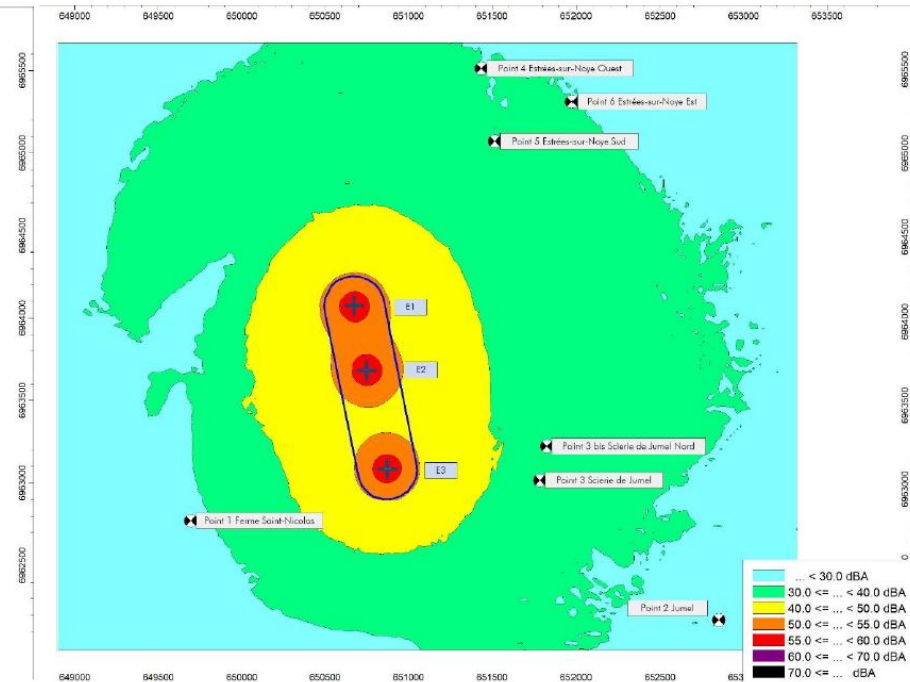
Type	Catégorie	Sous-catégorie (en lien avec le projet)	Application au projet	Coût
E2 - Évitement géographique	1. Phase travaux	a. Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	Vérification de l'absence d'espèces floristiques patrimoniales ou envahissantes	1 000 euros HT
		b. Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux		
	2. Phase exploitation / fonctionnement	f. Positionnement du projet, plan ou programme sur un secteur de moindre enjeu	Occupation du sol à proximité des machines	inclus dans la conception du projet
E3 - Évitement technique	2. Phase exploitation / fonctionnement	b. Redéfinition / Modifications / Adaptations des choix d'aménagement, des caractéristiques du projet (à préciser par le maître d'ouvrage)	Interdire l'accès des éoliennes aux chiroptères	inclus dans la conception de la machine
TOTAL DES MESURES D'ÉVITEMENT : 1 000 euros HT				

Type	Catégorie	Sous-catégorie (en lien avec le projet)	Application au projet	Coût
	2. Phase exploitation / fonctionnement	d. Autre : à préciser.	Disposition des machines	Inclus dans la conception du projet
R2 - Réduction technique	1. Phase travaux	i. Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation	Limiter l'attractivité du parc	5 000 euros HT (par an)
R3 - Réduction temporelle	1. Phase travaux	a. Adaptation de la période des travaux sur l'année	Période des travaux	5 000 euros HT (8 à 9 passages)
	2. Phase exploitation / fonctionnement	b. Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité	Bridage de l'ensemble du parc en faveur des chiroptères	Perte de productible de l'ordre de 1 %
TOTAL DES MESURES DE RÉDUCTION : - 5 000 euros HT (par an) ; - 5 000 euros HT ; - perte de productible de l'ordre 1 % (chiroptères) ;				

SYNTHÈSE DES IMPACTS ACOUSTIQUES



Carte de localisation des éoliennes et des points de calcul



Cartographie sonore prévisionnelle des niveaux de bruit sur le périmètre d'installation (V117)

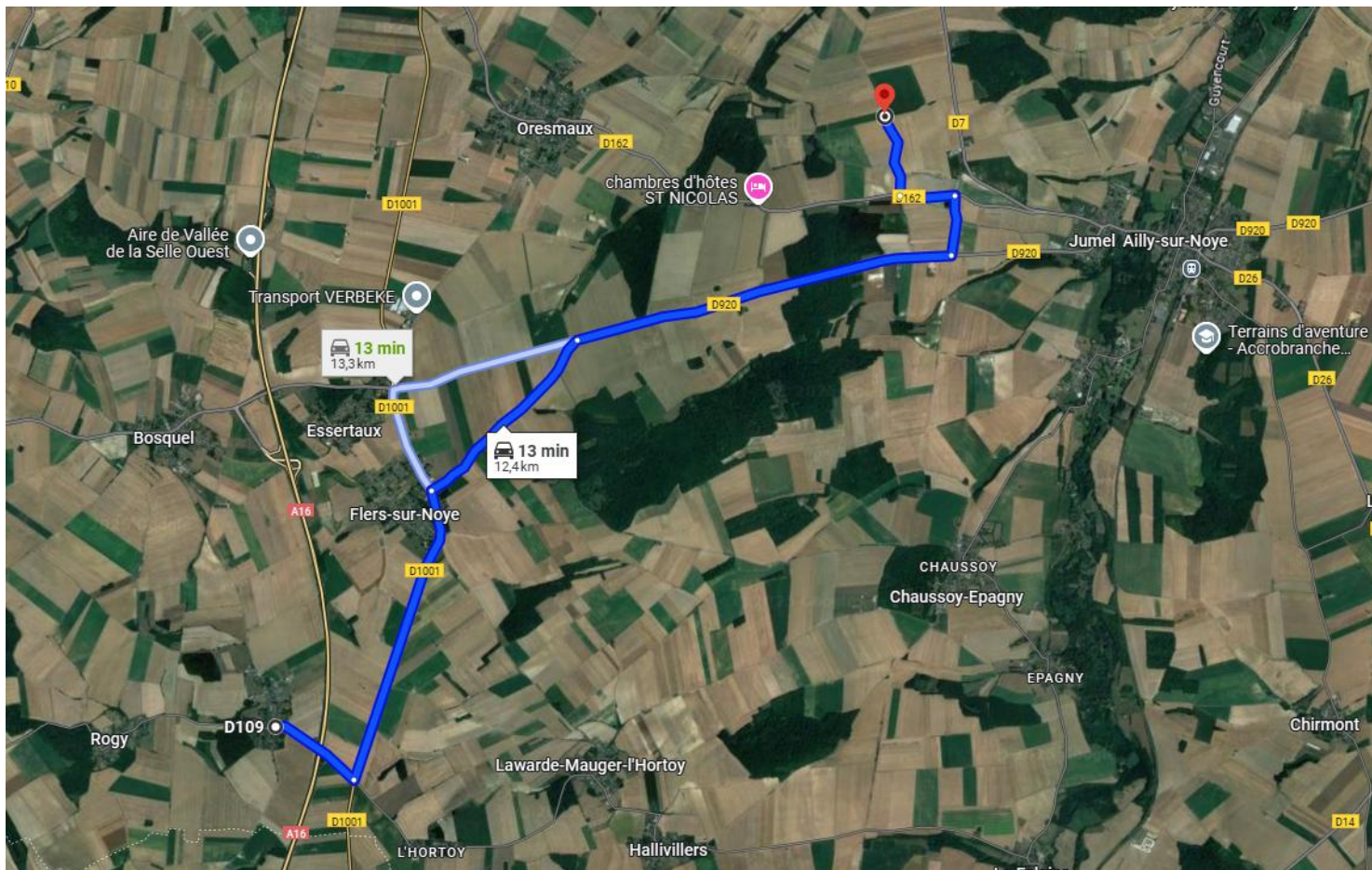
- Les sensibilités acoustiques de la zone d'implantation sont modérées et concernent principalement les habitats isolés et la frange sud d'Estrées-sur-Noye
- Un plan de bridage sera appliqué en période de fin de journée, de nuit et de début de journée pour des vents de nord-est et sud-ouest

SYNTHÈSE DES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

THEMES		NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
PLANIFICATION URBAINE		Phase chantier et de démantèlement : Pas d'impact	-	-	NUL	-	-	NUL
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	Démographie	Phases chantier et de démantèlement : Pas d'impact.	-	-	NUL	-	-	NUL
		Phase d'exploitation : Impact nul.	P	D	NUL			NUL
	Logement	Toutes périodes confondues : Pas d'impact sur le parc de logements.	-	-	NUL	-	-	NUL
	Economie	Phases chantier et de démantèlement : Impact positif sur l'économie locale grâce à l'utilisation d'entreprises locales (ferrailage, centrales béton, électricité, etc.) et à l'augmentation de l'activité de service (hôtels, restaurants, etc.).	T	D & I	FAIBLE	-	-	FAIBLE
		Phase d'exploitation : Impact sur l'emploi au niveau local et régional.	P	D	FAIBLE			FAIBLE
		Impact sur l'économie locale par l'intermédiaire des budgets des collectivités locales.	P	D	MODERE			MODERE
	Activités agricoles	Phase chantier : Gel de 1,3 ha des parcelles agricoles des communes d'accueil du projet.	T	D	MODERE	R : Limiter l'emprise des plateformes ;	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE
		Phase d'exploitation : Gel de 0,75 ha des parcelles agricoles des communes d'accueil du projet.	P	D	FAIBLE	R : Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site ; C : Dédommagement en cas de dégâts ;		FAIBLE
		Phase de démantèlement : Retour des terres à leur état d'origine.	T	D	FAIBLE	C : Indemnisation des propriétaires.		FAIBLE

Synthèse des impacts socio-économiques attendus

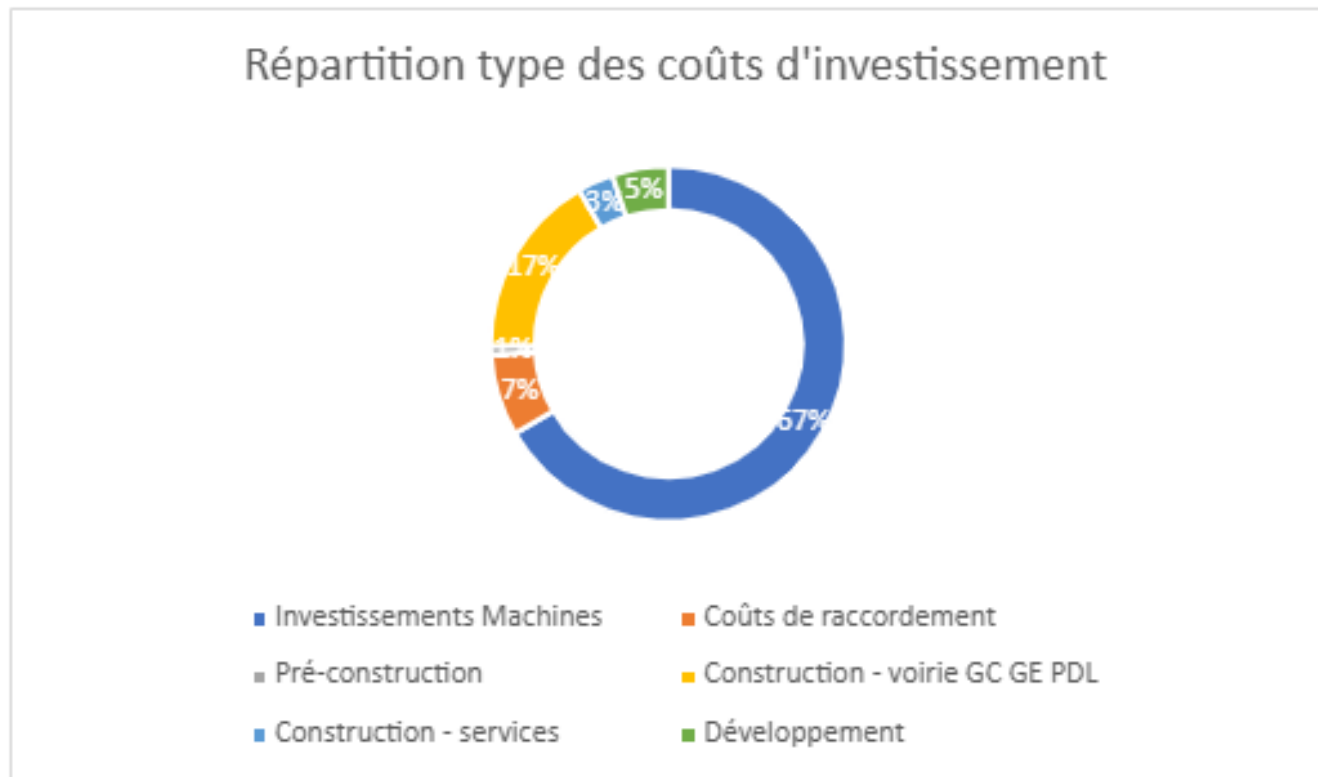
RACCORDEMENT PRESSENTI



Solution de raccordement pressentie à date

- L'option de raccordement privilégiée se situe sur le futur poste source des Groseillers, prévu pour 2028 sur la commune de Fransures, à 12km du projet

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL



- Le financement total du parc est estimé aujourd'hui à 15 M€, une lettre d'intérêt d'une banque a été réceptionnée en ce sens

RETOMBÉES FISCALES ANNUELLES PRÉVISIONNELLES*

Retombées fiscales annuelles (projet)	Commune	Communauté de Communes	Département	TOTAL (Hors frais)
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	16 929 €	5 480 €		22 408 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	21 445 €	53 613 €	32 168 €	107 226 €
Total	38 374 €	59 093 €	32 168 €	129 634 €

**Estimation faite sur la base d'un projet de 3 machines de 4,2 MW de puissance unitaire*

SOMMAIRE

- 1. Présentation de Nouvergies**
- 2. Historique et localisation du projet**
- 3. Principales caractéristiques du projet**
- 4. Bilan de la concertation menée**

BILAN DE LA CONCERTATION MENÉE

Juil. 2020 – Présentation en Conseil Municipal



Oct. 2020 – Présentation du projet à la CC Avre Luce Noye

Nov. 2020 – Etude de perception et restitution aux élus



Mar. 2021 – 3 ateliers de co-construction avec la population
Réunion avec l'association de chasse de Jumel
Réunion d'information aux conseillers municipaux



Juin. 2021 – Permanence d'information



Sep. 2021 – Lettre d'information aux citoyens

Dec. 2021 – Trophées Participation & Concertation



Sept. 2022 - Nov. 2022 – présentation des variantes au CM et
délibération sur le nombre de machines



Jan. 2023 - Permanence d'information à Estrées-sur-Noye



Fev 2025 – présentation de l'implantation modifiée au CM



Mar 2025 – présentation de l'implantation modifiée aux propriétaires et exploitants de la zone

Avr 2025 – Lettre d'information aux citoyens avant dépôt



Lettre d'information aux citoyens septembre 2021



Trophées Participation & Concertation 2021



mazars

Lauréat aux Trophées Participation & Concertation, 1^{ère} étoile Palais du Luxembourg 2021, Projet éolien de Jumel (80)

